

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, à mairie de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – M ROUDET – Mme PICARD – Mme MAUREL Marie-José-  
Mme JACONO – M DARASSE – M VAGLIENTI - Mme MAUREL Pascale.

Etaient absents avec pouvoir : Mme VIDAL avec pouvoir à M ROUDET – M MOLIERES avec pouvoir à Mme FADDI – M BESSIOUD avec pouvoir à Mme PICARD.

Étaient absents : Mme BRET – M DOMINGUEZ – Mme ALLETRU – M PRADES

Date de la convocation : 13 octobre 2022

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8

Procurations : 3

Quorum : 8

Date d'affichage : 25 novembre 2022

Secrétaire de séance : Mme JACONO Corinne

Ordre du jour :

- PLUi : avis du conseil municipal sur le projet de PLUi arrêté
- Réaménagement et extension des installations sportives du Rec : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- Questions et informations diverses

Le **quorum étant atteint**, le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Madame le Maire.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022. Aucune observation n'étant émise, il est **adopté à l'unanimité**.

## **EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :**

### **Décision du Maire : virement de crédits**

**Madame le Maire** rend compte au conseil municipal de la décision qu'elle a prise en date du 18 octobre 2022 : un virement de crédits du chapitre 022 - dépenses imprévues en fonctionnement vers l'article 675 – valeur comptable des immobilisations pour 41 000.00 € et vers l'article 6761- différence sur réalisations positives pour 1 500.00 €. Cette décision modificative a permis de régulariser les opérations liées à la cession de la parcelle D 2009.

**Le Conseil Municipal** en prend note.

### **PLUi : avis du conseil municipal sur le projet de PLUi arrêté**

**Madame le Maire** rappelle à l'assemblée qu'elle avait transmis avec la convocation à la séance les documents concernant l'arrêt du PLUi et notamment le projet de zonage. Elle précise que le STECAL (Secteur de taille et capacité d'accueil limité) sis au lieu-dit en Causse est diminué par rapport à ce qui avait été demandé. Ainsi, alors que la commune a financé des travaux de renforcement du réseau d'eau potable en Causse, des terrains ne seront pas constructibles. Le hameau de Vialas est quant à lui entièrement classé en zone agricole. Elle propose donc au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le PLUi arrêté en émettant des réserves.

**Madame JACONO** demande s'il est envisageable que la CCLPA modifie le zonage selon les requêtes de la commune.

**Madame le Maire** précise qu'une commune a voté contre et que si le PLUi n'était pas arrêté, alors le Préfet pourrait bloquer la situation et imposer l'intégration dans un SCOT.

**Madame PICARD** indique qu'après l'arrêt du PLUi en conseil communautaire, les communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. Si une commune vote contre, alors le conseil communautaire peut soit maintenir le projet de PLUi et réunir la majorité des deux tiers des suffrages exprimés pour arrêter le projet de PLUi, soit modifier son projet et le représenter au vote. Elle regrette le manque de consultation dans cette procédure. Sa position est de donner un avis favorable au PLUi arrêté en conseil communautaire en émettant les réserves telles que présentées par Madame le Maire pour les secteurs d'En Causse et Vialas.

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que des requêtes pourront être déposées lors de l'enquête publique. D'autre part, une fois le PLUi arrêté, probablement pour l'été 2023, il y aura toujours la possibilité d'engager des procédures de modification. Elle souligne que la volonté de l'Etat est de limiter voire bloquer l'urbanisation autour des hameaux. Or la commune de Damiatte s'est développée tant sur un centre bourg qu'autour de nombreux hameaux. Par ailleurs, le développement de l'urbanisation dans le village est compromise par les restrictions du Plan de Prévention des Risques Inondation.

**Le Conseil Municipal** émet à l'unanimité un avis favorable sur le PLUi arrêté avec les réserves sus citées.

### **Réaménagement et extension des installations sportives du Rec : attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que la consultation pour la maîtrise d'œuvre relative au réaménagement et extension des installations sportives du Rec est terminée. Une seule entreprise a déposé une offre. Il s'agit de Monsieur BASTIDA, architecte à SAIX. Le taux de rémunération est de 9%.

**Madame PICARD** estime que ce taux est plutôt correct et que les réalisations présentées par l'architecte avec son offre sont de qualité.

**Madame le Maire** indique qu'à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, une réunion est organisée à la Sous-Préfecture avec la commune et les éventuels financeurs de ce projet. Seront présents des représentants de la Région, de l'Agence Nationale des Sports. Monsieur VANDENDRIESCHE pourrait être retenu au Département. La Fédération de foot a indiqué qu'elle ne participerait pas à cette réunion.

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité décide de confier à Monsieur BASTIDA la maîtrise d'œuvre relative au réaménagement et extension des installations sportives du Rec.

### **Questions et informations diverses**

#### **Pommeaux de douche économique**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal qu'elle a été démarchée par une entreprise pour l'installation gratuite de pommeau de douche permettant d'économiser l'eau. Elle a donc proposé d'installer ces pommeaux dans les vestiaires de la salle Pontier, du Rec, du personnel à la cantine et aux ateliers municipaux. Elle précise que ceux de l'école sont déjà équipés.

**Monsieur DARASSE** confirme que l'Etat verse des subventions pour les dispositifs qui permettent des économies d'eau.

#### **Recrudescence des vols**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que le commandant REGI de la communauté de brigade de gendarmerie Vielmur Lautrec l'a informée d'une recrudescence de vols dans le Tarn. Elle demande aux élus de relayer cette information et d'engager chacun à plus de vigilance.

### **Permis de construire Mme MOLINIER**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que Mme MOLINIER a pour projet d'installer son cabinet de kinésithérapeute à Vialas. Consulté dans le cadre du permis de construire, le SDIS impose une réserve incendie de 30 m<sup>3</sup> conformément au règlement du DECI. Contacté sur ce dossier, le SDIS a confirmé que c'est la commune qui gère la lutte contre l'incendie.

**Madame PICARD** indique qu'il lui paraît incohérent que Mme MOLINIER finance seule un dispositif de lutte contre l'incendie qui servirait à l'ensemble du hameau. De plus, elle attire l'attention de Madame le Maire sur le fait que ces prescriptions d'une réserve de 30 m<sup>3</sup> sont portées sur le permis de construire.

**Monsieur DARASSE** signale qu'à moins de 400 m il y a le lac de M ESCOUTE qui pourrait être utilisé.

**Madame le Maire** précise qu'elle a initié une démarche de recensement de tous les lacs privés qui pourraient être utilisés dans le cadre de la lutte contre l'incendie. Plusieurs propriétaires sont favorables. Madame le Maire attend le retour du SDIS pour avoir confirmation que les lacs sont adaptés et quels sont les aménagements à prévoir.

### **Trifyl**

**Madame PICARD** rapporte au Conseil Municipal la présentation faite par Trifyl aux référents communaux. Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, tous les emballages doivent être déposés dans le bac de tri. Ils seront acheminés sur les sites de Labruguière. L'objectif est de diminuer au maximum le volume des déchets ménagers. Une distribution de sacs de couleur serait organisée en 2024 pour collecter les biodéchets qui seront déposés dans la poubelle noire.

**Monsieur ROUDET** indique que l'usine de Labessière Candeil est la plus grande usine d'Europe. Pour renforcer l'incitation à trier au maximum les déchets, il précise qu'une nouvelle signalétique sera apposée sur les conteneurs.

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que la CCLPA va organiser une distribution de conteneurs aux couvercles jaunes pour les habitants desservis en porte à porte. Les caisses jaunes ne devront plus être utilisées.

### **Bilan du TET sur la consommation électrique de la commune**

**Madame PICARD** rend compte au Conseil Municipal de la visite de M ETCHEVERRY du Territoire d'Énergie du Tarn qui a visité plusieurs bâtiments communaux pour établir un diagnostic et faire des préconisations pour diminuer la consommation d'électricité. Le compte rendu sera adressé aux élus.

**Madame le Maire** indique que le TET encourage la solarisation du toit de l'école qui permettrait de produire de l'électricité au-delà des besoins. Elle a rendez-vous avec une entreprise pour réaliser une étude et propose d'intégrer la pose de panneaux photovoltaïque sur les vestiaires du Rec dans le cadre des travaux de réaménagement. Elle rappelle la possibilité d'installer le dispositif Voltalis présenté par le TET pour piloter les radiateurs à distance.

**Monsieur DARASSE** estime qu'il faut envisager le coût de la mise en place d'un dispositif pour vérifier le réel gain financier.

**Madame le Maire** indique que les mâts d'éclairage public équipés de boules devront être remplacés d'ici 2025. Elle va solliciter une étude du Territoire Départemental d'Energie pour la rue des Rosiers, la rue Sicardou et la Résidence Boulibou.

### **Réunion avec les parents délégués de l'école**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal qu'elle a réuni les délégués de parents d'élèves nouvellement élus. Leur requête est d'améliorer la circulation sur le parking de l'école, de couper l'arrondi devant l'entrée de l'école, de créer des arrêts minutes, d'installer un panneau attention enfants ainsi qu'un stop à la sortie du parking. Madame le Maire précise qu'elle contactera le responsable du secteur routier de Lavaur pour voir ce qui peut être fait.

**Monsieur ROUDET et Madame PICARD** font part de leur approbation pour peindre des bandes blanches en sortie de parking.

### **Comité de pilotage ancienne usine Socadal**

**Madame le Maire** donne au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du comité de pilotage pour l'aménagement de l'ancienne usine Socadal. Aucun travaux n'est projeté pour 2023. Par contre, les employés communaux vont nettoyer le site. Un courrier des deux communes a été adressé au CAUE pour solliciter son intervention.

**Monsieur VAGLIENTI** souligne le problème de pollution que pourrait engendrer le site notamment en raison de la dégradation du bâtiment.

### **Vidéosurveillance**

**Madame le Maire** indique qu'elle a rencontré le lieutenant François sur le dispositif et la réglementation de la vidéo surveillance sur la commune.

**Monsieur ROUDET** signale la gêne visuelle au carrefour de la mairie causée par les véhicules stationnés devant l'épicerie.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 20 octobre 2022*

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22h44.

Evelyne FADDI  
Maire

Corinne JACONO  
Secrétaire de séance